

## **SMART TUNISIE**

**SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 36 155 155,000 DINARS**

**SIEGE SOCIAL : 9 BIS IMPASSE N° 3 RUE 8612**

**ZI CHARGUIA 1 – 2035 TUNIS**

**MF : 0544435 X / A / M / 000- Identifiant unique : 0544435 X - CNSS : 00208381 /40**

---

### **CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE LA SOCIETE SMART TUNISIE**

---

Mesdames et Messieurs les Actionnaires de la société SMART TUNISIE sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le Mercredi 11 Mai 2022 à 10 h 00 à l'hôtel Laico Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Lecture et approbation des rapports de gestion individuel et consolidé du conseil d'administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2021,
- 2- Lecture des rapports général et spécial des co-commissaires aux comptes relatifs aux états financiers individuels relatifs à l'exercice 2021 et du rapport général des co-commissaires aux comptes relatifs aux états financiers consolidés relatifs à l'exercice 2021 de la société SMART TUNISIE et approbation des états financiers individuels et consolidés de la société SMART TUNISIE pour l'exercice 2021,
- 3- Affectation du résultat de l'exercice 2021,
- 4- Approbation des conventions régies par l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales et relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2021,
- 5- Quitus aux membres du Conseil d'Administration,
- 6- Détermination et attribution des jetons de présence 2021 aux membres du Conseil d'Administration,
- 7- Désignation de deux administrateurs indépendants,
- 8- Ratifier la désignation du représentant des actionnaires minoritaires
- 9- Pouvoirs en vue des formalités.

## **SMART TUNISIE**

**SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 36 155 155,000 DINARS**

**SIEGE SOCIAL : 9 BIS IMPASSE N° 3 RUE 8612**

**ZI CHARGUIA 1 – 2035 TUNIS**

**MF : 0544435 X / A / M / 000- Identifiant unique : 0544435 X - CNSS : 00208881 /40**

### **RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 11 MAI 2022 STATUANT SUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2021**

#### **« PREMIERE RESOLUTION**

L'assemblée générale ordinaire, après avoir entendu lecture des rapports de gestion individuel et consolidé du conseil d'administration relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, approuve les dits rapports dans leurs intégralités et dans tous leurs détails sans aucune réserve, tels qu'ils ont été présentés par le Conseil d'Administration.

Cette résolution, mise aux voix, est approuvée à ..... des actionnaires présents et/ou représentés.

#### **DEUXIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale ordinaire, prend acte des rapports (général et spécial) tels que présentés par les commissaires aux comptes, relatifs aux états financiers individuels et aux états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2021 et approuve sans aucune réserve :

- Les états financiers individuels de la société SMART TUNISIE relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2021, faisant apparaître un total bilan de 163 687 399.336 DT, un total capitaux propres avant résultat de 77 259 618.648 DT et un bénéfice net de 19 208 778.786 DT.
- Les états financiers consolidés de la société SMART TUNISIE relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2021, faisant apparaître un total bilan de 181 054 233.868 DT, un total capitaux propres avant résultat de 76 003 915.564 DT et un résultat net consolidé bénéficiaire (part du groupe) qui s'élève à 20 236 675.144DT

Cette résolution, mise aux voix, est approuvée à ..... des actionnaires présents et/ou représentés.

#### **TROISIEME RESOLUTION**

Après discussions, et échange de points de vue, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat bénéficiaire de la Société SMART TUNISIE relatif à l'exercice 2021, s'élevant à 19 208 778.786 DT comme suit :

Résultat net de l'exercice	19 208 778.786
Résultats reportés	11 271 158.980
Bénéfices avant prélèvement de réserve légale	30 479 937.766
Réserve légale 5% (à hauteur de 10% du capital)	727 781.558
Bénéfice distribuable	29 752 156.208
Dividendes à distribuer (à raison de 2,250 Dinars par action)	16 269 819.750
Prélèvement fonds social	315 979.905
Reliquat à reporter à nouveau	13 166 356.553

La date de mise en paiement des dividendes est proposée au 07 Juin 2022.

Cette résolution, mise aux voix, est approuvée à ..... des actionnaires présents et/ou représentés.

#### **QUATRIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes, approuve les conventions conclues dans le cadre des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales et prend acte des conclusions du dit rapport.

Cette résolution, mise aux voix, est approuvée à ..... des actionnaires présents et/ou représentés.

#### **CINQUIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserve aux membres du conseil d'administration au titre de leur gestion de l'exercice 2021.

Cette résolution, mise aux voix, est approuvée à ..... des actionnaires présents et/ou représentés.

#### **SIXIEME RESOLUTION**

Conformément aux dispositions de l'article 204 du code des sociétés commerciales et de l'article 21 des statuts de la société, l'assemblée générale ordinaire décide d'allouer aux membres du conseil d'administration en rémunération de leur activité durant l'exercice 2022, une somme de 5000 DT nette de retenue à la source par administrateur et par réunion du conseil d'administration, à titre de jetons de présence. Le montant de cette rémunération est porté aux charges d'exploitation de la société.

Cette résolution, mise aux voix, est approuvée à ..... des actionnaires présents et/ou représentés.

#### **SEPTIEME RESOLUTION**

Dans le cadre du renforcement de sa gouvernance, et en application des exigences légales édictées par la loi 2019-47 relative à l'amélioration du climat de l'investissement, par l'arrêté du Ministre des Finances du 15 août 2019 ainsi que de la Décision Générale n° 23 du Conseil du Marché Financier du 10 mars 2020, l'assemblée générale ordinaire désigne Messieurs Slaheddine LADJIMI et Faouzi BEN ABDERRAHMEN en tant qu'administrateurs indépendants pour deux mandats de trois exercices chacun, à savoir : 2022, 2023 et 2024.

Les mandats susmentionnés viendront à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice 2024.

Les administrateurs susmentionnés, acceptent leurs nominations et déclarent ne se trouver dans aucun cas d'incompatibilité, interdiction, ou déchéance prévue par la loi et déclarent accepter les fonctions d'administrateurs et donnent information des fonctions occupées par eux dans d'autres sociétés.

Cette résolution, mise aux voix, est approuvée à ..... des actionnaires présents et/ou représentés.

#### **HUITIEME RESOLUTION**

Conformément à l'article 28 de la décision générale du CMF N°23 du 10 mars 2020 relative aux critères et modalités de désignation du représentant des actionnaires minoritaires, l'assemblée générale ordinaire ratifie la désignation du représentant des actionnaires minoritaire Mr /Mme .....

Cette résolution, mise aux voix, est approuvée à ..... des actionnaires présents et/ou représentés.

### **NEUVIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale ordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal pour accomplir toutes les formalités d'enregistrement, de dépôt, de publications et publicités requises par la loi et les statuts.

Cette résolution, mise aux voix, est approuvée à ..... des actionnaires présents et/ou représentés.

Mise aux voix, cette décision est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à ..... heure.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie du présent procès-verbal.

#### **Le Président**

**Mr Mohamed Taoufik BEN KHEMIS**

**CIN N° 00171663**

#### **Le Secrétaire**

#### **Les Scutateurs**